

**Intervention de Monsieur RAKOTOMALALA Miarintsoa à  
l'occasion de la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP**

**Bali, le 23 mars 2022**

**THEME : « OBJECTIF ZERO : mobiliser les parlements pour  
agir face aux changements climatiques »**

**Excellence Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, de prime abord, au nom de la délégation malgache ici présent, de vous exprimer tout le plaisir que nous éprouvons de nous retrouver aujourd'hui parmi vous, chers collègues et amis venant des divers parlements du monde, à l'occasion de cette 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, ici à Bali, afin de discuter sur le thème « Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face au changement climatique ».

Certes, le bilan mondial sur les Gaz à Effet de Serre toujours en hausse, ne laisse nous les parlementaires indifférents et doit faire partie des dossiers les plus importants que nous devrions suivre de près.

Comme vous le savez, Madagascar fait partie de ces pays fortement exposés à des risques climatiques récurrents qui affectent son économie ainsi que les conditions de vie de sa population.

Vous avez sûrement entendu parler entre autres de la famine dans le Sud du pays, qui a atteint le niveau 5 (IPC-5) de catastrophe humanitaire, une illustration du réchauffement climatique ; et dernièrement les 5 phénomènes tropicaux en un mois, dont les cyclones intenses Batsirai et Emnati qui ont fait 206 morts et 460 150 sinistrés.

Bien que Madagascar soit un pays peu industrialisé, avec des émissions marginales, au rythme actuel, nous risquons de perdre ce statut en 2030 pour devenir un émetteur.

Les actions de l'Etat malagasy pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES, voire l'objectif zéro sont, entre autres :

En matière d'énergie :

- Faciliter l'accès des ménages à l'énergie renouvelable ou alternative. Car la situation actuelle montre que le pays est encore peu électrifié : seulement 20% des ménages bénéficient de l'électricité, ce qui entraîne la dépendance au bois comme source d'énergie ;
- Réhabiliter les centrales hydroélectriques ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Améliorer l'efficacité énergétique ;
- Diffuser des foyers améliorés.

En matière d'agriculture :

- Diffusion des systèmes de riziculture intensives améliorés ;
- Promotion de l'agriculture de conservation et de l'agriculture climatique intelligente ;
- Diffusion de l'arboriculture

En ce qui concerne l'*UTCATF* (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) :

- Reboisement à grandes échelles ;
- Diffusion de l'agroforesterie ;
- Contrôle des feux de forêts.

En tant que parlementaire, nous nous posons la question que pourrions-nous faire pour contribuer au redressement de ce phénomène catastrophique ? Quel rôle de premier plan pouvons-nous jouer pour reconstruire en mieux l'avenir ?

Le parlement a pour fonctions principales la mise en place des instruments juridiques et l'adoption des textes législatifs favorables à la mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique.

Il est également de son devoir de contrôler et d'évaluer les mesures et actions prises par le gouvernement en réponse aux crises posées par le changement climatique.

Il s'agit entre autres :

- de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre du plan national d'adaptation ;
- d'exiger l'intégration de la dimension changement climatique dans les politiques et stratégies nationales et régionales de développement ;
- de contrôler l'application effective des textes législatifs et réglementaires en la matière ;

Dans le cadre de sa fonction de représentation, les parlementaires ont le devoir de mieux comprendre la nature du changement climatique, de connaître ses causes et les éventuelles mesures d'adaptation qui s'offrent.

Ils doivent ainsi mener des campagnes intensives de sensibilisation et de conscientisation sur les effets néfastes des changements climatique et de la dégradation de l'environnement.

Ils doivent également accompagner le Gouvernement dans le développement des initiatives dans ce domaine, par exemple dans l'application des modèles intégrés d'agriculture résilientes, ou la promotion du système de riziculture intensive et amélioré, etc.

Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, sont conduits à être plus à l'écoute de la population. Ils sont même amenés à mieux définir les priorités en matière de politique de lutte contre le changement climatique, à promouvoir la transparence sur l'évolution et la gestion de ladite politique afin de conserver la confiance du public envers le gouvernement. Pour cela, les parlementaires ont le devoir de fournir les informations nécessaires et exactes sur les risques et les mesures de prévention au niveau de leurs circonscriptions. Ils doivent également fournir des rapports sur les actions menées et les résultats obtenus, répondre aux attentes de la population, travailler avec les dirigeants locaux pour diffuser les informations et appliquer les mesures adéquates.

La coopération interparlementaire, par le biais des débats au sein des organisations interparlementaires, et des échanges d'expériences, d'expertises, d'information, des bonnes pratiques, entre les Parlements, s'avère ainsi nécessaire.

Toutefois, à l'instar de mon pays, compte tenu de la situation de précarité économique, la mise en œuvre des programmes d'une telle lutte est encore tributaire de la disponibilité des soutiens financiers extérieurs ainsi que du renforcement des capacités nationales comme le transfert des technologies et des recherches.

Nous souhaitons ainsi la mise en place de la justice climatique au niveau mondial, ainsi que l'instauration des droits et obligations de chacun suivant le principe de responsabilité commune mais différenciée.

Je vous remercie.